

Comment remplir ma CONVENTION D'ECOLAGE ?

Petit mode d'emploi sans prétention !

GENERALITÉS

- Écrivez lisiblement en caractère d'imprimerie (lettres séparées, non liées) avec un stylo noir ou bleu foncé.
- Suivez les étapes de 1 à 6 par ordre.
- Pour écrire d'autres informations, utilisez une feuille blanche que vous annexe à la convention.

1

INFORMATION SUR LA FAMILLE

- Si une donnée est inexistante, faites simplement un trait en diagonale

INFORMATIONS SUR LA FAMILLE			
Nom	Tell	Prénom du père	Guillaume de la mère Vèrène
rue	Rue des Coquelicots 45		NPA & domicile
domicile	045 999 00		père 045 999 00 mère 045 999 00
autre n° d'urgence	045 999 00		e-mail guillaume@tell.ch
profession du père	Fabriquant d'arbalètes		profession de la mère Infirmière

2

INSCRIPTION DES ENFANTS

- a. Inscrivez le prénom de chaque enfant, sa date de naissance au format : « jj.mm.aaaa », le degré intégré

POUR CETTE ANNÉE SCOLAIRE, NOUS INSCRIVONS :			
Prénom de l'enfant	né le	degré intégré	Tarif mensuel / annuel <small>Reportez les prix selon le tableau des tarifs ci-dessus</small>
Gérard	6.10.2008	8H	550.-
Marie	30.09.2013	3H	495.-
Hector	5.05.2015	2H	260.-
Julie	19.07.2016	1H	195.-
Total mensuel			1'500.-
x 12 = Total annuel			18'000.-

- b. Reportez-vous au tableau en jaune pour calculer le tarif mensuel :

3

Pour les enfants scolarisés en 3 à 8 Harmos, appliquez le tarif selon le tableau.

Notez que des frais supplémentaires seront facturés si votre enfant mange sur place à midi

CLASSES 3 à 8 Harmos (Primaire)	
3 à 8 ^{ème} Harmos	→ CHF 550.- par enfant
Rabais:	
2 ^{ème} enfant en 3 à 8 H : - 10 %	→ 495.-
3 ^{ème} enfant en 3 à 8 H : - 45 %	→ 300.-
4 ^{ème} enfant et + en 3 à 8 H : - 80 %	→ 110.-

4

Pour les enfants scolarisés en 1 à 2 Harmos, appliquez le tarif selon le nombre total d'enfants inscrits en 3 à 8 Harmos

5

FINANCEMENT DE L'ECOLAGE

Si le « financement personnel » est insuffisant, veuillez trouver des parrains. Ceux-ci seront sollicités directement par factures avec votre référence pour les montants inscrits.

Une demande d'aide extraordinaire doit être faite uniquement lorsque les deux moyens de financements précédents ont été utilisés.

Afin de financer le montant annuel de l'écolage indiqué ci-dessus :			
	montant	fréquence	total annuel
<input checked="" type="checkbox"/> financement personnel	CHF 3'595.-	mensuel	14'380.-
nous nous engageons à verser la somme de			
<input checked="" type="checkbox"/> parrainage	CHF 3'620.-	mensuel	3'620.-
les personnes suivantes s'engagent à verser les sommes indiquées			
Walter Crésus			
Rue des Aubépines - 1950 Sion			
	CHF	mensuel	
		trimestriel	
	CHF	mensuel	
		trimestriel	
<input type="checkbox"/> aide extraordinaire			
nous nous engageons à faire tout notre possible pour trouver les moyens de financer l'écolage de nos enfants. Nous sommes disposés à collaborer étroitement avec les responsables de l'école Fleurs de Mai et à solliciter des aides auprès d'associations amies.			

SIGNATURES

Finalisez cette convention par la signature des deux parents.

6

SIGNATURES			
Lieu & date	Sion, le 28.11.2024	Signatures : père	Votre signature
		mère	Votre signature